YOUSFI A PRÉSENTÉ HIER SA NOUVELLE MOUTURE

La loi des mines relance le rôle du secteur public

Les entreprises publiques et celles engagées dans des partenariats à 51%, spécialisées dans la recherche et l'exploitation minières, sont confortées par une nouvelle législation. Présentée hier en séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) par le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, une nouvelle loi des mines confère essentiellement aux entreprises publiques à caractère économique ou toute autre entreprise publique, ainsi que celles qui contractent à un minimum de 51% avec des tiers, l'exclusivité de la recherche et exploitation des gîtes et substances minérales ou fossiles classées comme stratégiques.

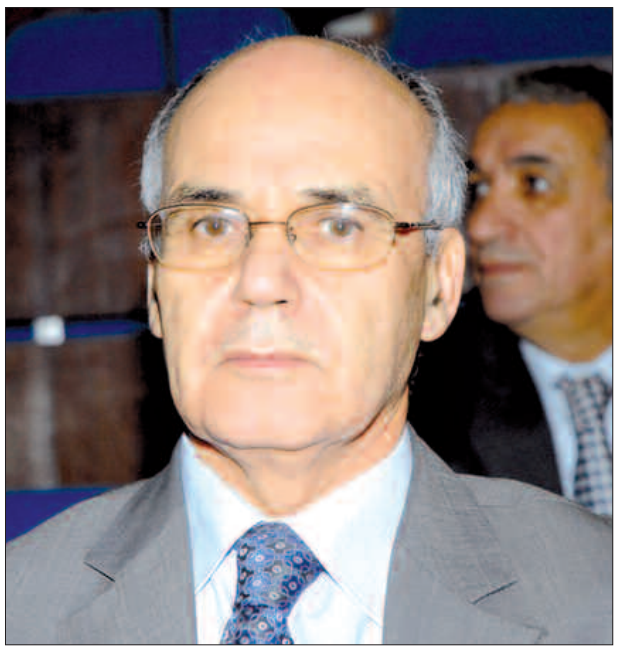

Photo : Samir Sid.

Il s'agit notamment des substances radioactives mais aussi des substances minérales métalliques et non métalliques à usage industriel, des métaux précieux, pierres précieuses et semi-précieuses, ainsi que des gros gisements générant des «rentes différentielles» induites par des avantages naturels et des réserves abondantes à faible coût d'exploitation. Un permis leur est attribué dans le cadre du régime particulier, une innovation introduite par rapport à l'actuel texte qui date de 2001.

Quant aux substances non stratégiques, leur développement est ouvert dans le cadre du régime général à toute entreprise de droit algérien, publique ou privée, à charge cependant de disposer de capacités techniques et financières suffisantes. Notons que la nouvelle loi aborde la classification des gîtes et gisements des substances minérales ou fossiles, qu'ils soient exploités à ciel ouvert ou en souterrain, en régime des mines ou en régime des carrières. Notons, ce faisant, que la nouvelle loi consacre le permis minier, conférant à son titulaire, dans les limites de son périmètre, le droit d'exercer des activités minières pour lequel il a été octroyé.

Toutefois, la nouvelle mouture supprimant la concession, le permis crée «un droit distinct de la propriété du sol» et n'est ni hypothécable ni susceptible d'amodiation. Autre disposition contenue dans ce projet qui compte 194 articles, la restructuration des deux agences actuelles, l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM) et l'Agence nationale de géologie et de contrôle minier (ANGCM), la première étant configurée en Agence du service géologique de l'Algérie (ASGA), en charge de la gestion des infrastructures géologiques et de l'inventaire minier, et la seconde en l'Agence nationale des activités minières (ANAM), en charge du contrôle minier.

Ces deux agences devant booster la politique de développement minier. Notons, en ce sens, que l'octroi des permis miniers pour les substances non stratégiques, notamment celles destinées aux travaux de construction, sera dévolu aux autorités locales, les walis, après intervention des agences et dans le cadre de la préservation de l'environnement. Comme il est question d'une meilleure régulation du secteur, en vue de lutter contre la spéculation des titres miniers et la stérilisation des périmètres.

En outre, plusieurs facilitations et incitations fiscales sont concédées par ce projet de loi, ce dernier visant à booster l'investissement mais aussi à développer la recherche minière. L'on évoque ainsi, dans le cadre du financement de cette recherche, l'utilisation des produits de redevances exigibles au titre de l'exploitation minière mais aussi l'implication des opérateurs publics et privés. De fait, les dispositions fiscales ont été aménagées afin d'inciter les exploitants à investir dans la recherche minière. En plus des franchises de TVA et de droits de douanes sur les biens d'équipements les matières et produits ainsi que les études devant être affectées aux travaux de prospection, l'opérateur pourra constituer en franchise d'impôts une provision pour reconstitution des gisements qui peut atteindre 10% du bénéfice imposable.

Un objectif qui motive justement l'opportunité de cette révision, dans le contexte où l'investissement et la production minière enregistrent, hors le segment des agrégats et carrières, un déclin avéré, les ressources sont en mal de renouvellement et la recherche demeurant insuffisante. Ce que Youcef Yousfi n'avait pas manqué d'évoquer devant les députés, en indiquant que le secteur minier devrait être davantage générateur de richesses, de recettes en devises et créateur d'emplois dans les zones déshéritées.

Objet de 57 amendements au niveau de la commission des affaires économiques, du développement, du commerce, de l'industrie et de la planification de l'APN, le projet de loi des mines a suscité fortement l'intérêt des députés dont plus de 70 sont intervenus durant la journée d'hier et aujourd'hui, avant la réponse du ministre. Le vote du texte aura lieu, indique-t-on, le 19 janvier prochain.

Chérif Bennaceur

DÉÇUS PAR LA RENCONTRE AVEC LA TUTELLE

Les syndicats de l'éducation préparent la riposte

Reprise hier des cours pour les élèves des trois paliers de l'éducation nationale. Une reprise loin de se faire dans la sérénité. La tentative du ministre de l'Education de prendre les devants n'a pas eu l'effet escompté. Les syndicats du secteur sont mécontents. Ils seront nombreux à tenir dès la semaine prochaine des conseils nationaux qui décideront probablement d'actions de protestation.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - En recevant la semaine dernière les syndicats représentatifs du secteur, le ministre de l'Education avait tenté d'anticiper sur d'éventuels mouvements de mécontentements, c'est finalement peine perdue. A l'issue de cette réunion, les syndicats sont ressortis majoritairement déçus. Une déception qui risque, dans les prochains jours, de se traduire par des actions de protestation qui viendraient perturber le second trimestre. Plusieurs syndicats du secteur doivent en effet réunir leurs bases respectives pour arrêter des décisions. C'est le cas notamment du Cnapest qui réunit son conseil national samedi prochain. Messaoud Boudiba, porte-parole du syndicat autonome, rappelle que les représentants de sa formation syndicale avaient quitté la réunion de manière prématurée car considérant que les propos du chef de cabinet du ministère de l'Education étaient «provocateurs». Cela pour la forme.

Pour le fond, le Cnapest avait considéré qu'aucun des engagements pris par la tutelle n'avait été honoré. Les membres du conseil national évalueront la situation samedi et arrêteront à l'occasion des décisions. Idem pour le Snapest qui tient, lui aussi, son conseil national samedi prochain. A l'ordre du jour, outre des questions organiques, l'étude des réponses données par le ministère de l'Education. Des réponses qui «n'ont convaincu personne», commente Meziane Meriane, le coordonnateur national du Snapest. Plusieurs dossiers, dit-il, restent en suspens. C'est le cas notamment de celui de la situation des professeurs de l'enseignement technique qui, dit-il, continuent d'être victimes d'injustices et de la prime de zone qui n'a toujours pas été actualisée. Meziane Meriane évoque également le cas des enseignants du secondaire qui n'ont toujours pas le droit de postuler pour des postes administratifs alors que leurs collègues des deux autres paliers peuvent le faire. Toujours pas de revalorisation non plus pour les heures supplémentaires. Une situation qui fera dire à Meziane Meriane que «nous avons compris que le règlement de ces problèmes ne dépend pas du ministre de l'Education mais du gouvernement, or, les portes de la chefferie du gouvernement nous sont fermées, c'est donc au ministre de tutelle de plaider notre cause».

Pour le coordonnateur du Snapest, l'exclusion des syndicats est à l'origine des bavures contenues dans le statut particulier et elles doivent absolument être corrigées. Il n'exclut pas le recours à la grève pour se faire entendre. C'est dire que les semaines à venir risquent de ne pas être placées sous le signe de la sérénité dans le secteur de l'éducation.

N. I.

ALGÉRIE-ÉGYPTE

Nabil Fahmi : «Ma visite en Algérie n'est pas liée à la situation interne en Égypte»

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Nabil Fahmi, a affirmé hier à Alger que sa visite en Algérie n'était pas liée à la situation interne en Egypte mais qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'un dialogue entre deux pays frères liés par des intérêts régionaux et internationaux communs. Dans une déclaration à la presse à son arrivée à Alger, le ministre égyptien a indiqué que sa visite «bien que de courte durée, n'obéit pas à un objectif bien défini, elle s'inscrit plutôt dans le cadre d'un dialogue national entre deux pays que des liens d'amitié et de fraternité ont de tout temps unis devant les défis régionaux et internationaux». M. Fahmi a expliqué que si des questions sur la situation interne en Egypte lui étaient posées lors des concertations avec la partie algérienne, il donnerait des explications, estimant que «c'est un fait tout à fait ordinaire et cela ne pose aucun problème», insistant par la même que ce n'était point l'objet de sa visite.

Après avoir précisé que l'Egypte «voudrait se repositionner sur la base de son identité arabe et de ses racines africaines», le ministre égyptien des Affaires étrangères a estimé qu'une telle entreprise «nécessite un dialogue avec les pays frères à l'image de l'Algérie qui est déjà positionnée sur la scène arabo-africaine et qui est liée à l'Egypte par une relation historique et des intérêts régionaux et internationaux communs».

Il a, par ailleurs, affirmé que la concertation algéro-égyptienne «est un devoir et une responsabilité face aux défis majeurs et dangereux qui se posent au monde arabo-africain». L'Algérie et l'Egypte qui sont «deux Etats influents» dans la région doivent se concerter pour plus de stabilité et de progrès au profit des pays arabes et africains, a-t-il encore considéré.

S'exprimant sur l'ordre du jour de sa visite, M. Fahmi a indiqué que les entretiens avec la partie algérienne «concerneront la conjoncture internationale et les moyens à même de faire face aux défis qui se posent à la région arabe ainsi que les évènements en cours en Afrique». Le ministre égyptien des Affaires étrangères a été accueilli, à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediène, par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra.

(APS)